



le petit conseiller généreux

bulletin du syndicat Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°189
mars 2016

page 2

vos délégués rendent compte

CHSCT du 18 mars

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

collèges

médiathèques

CDAS

page 4

ici et ailleurs

bras de fer au CD du Nord

dégel du point d'indice...

... surchauffe des salaires de l'automobile

Passage à l'heure d'été : SUD remet les pendules à l'heure

La loi travail aurait pu être l'occasion d'une unité syndicale retrouvée compte tenu des reculs sans précédents pour les droits des salariés et de l'arrogance du gouvernement. Ce n'était, hélas, qu'un doux rêve de syndicaliste utopiste... Très vite, des syndicats « réformistes » ont prétexté avoir obtenu quelques aménagements pour rompre cette unité. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que ces syndicats se cachent derrière le dialogue social pour faire croire aux travailleurs que la casse de leurs droits et les régressions sociales sont inéluctables. Cela devient même une habitude depuis 1995 mais on ne voit toujours pas les bénéfices que nous avons pu tirer de ces coups de canif dans les conquêtes sociales héritées du Front Populaire et de la Résistance.



Aujourd'hui encore, les salariés ne s'y trompent pas. Le 12 mars, les syndicats "négociateurs" (CFDT, UNSA, CFTC et CGC) étaient bien seuls pour soutenir le projet de loi dans la rue. A Rennes, de jeunes contre-manifestants étaient là avec leur banderole pour leur rappeler que « C'est Fini De Trahir ».

Le 31 mars, l'intersyndicale Solidaires-SUD, CGT, FO, FSU et UNEF a mobilisé plus d'un million de manifestants en France. S'agissait-il uniquement de contestataires refusant tout dialogue ?

Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est le dialogue social ! Pour SUD, ce n'est pas d'avancer main dans la main avec le MEDEF pour accepter des réformes qui fragilisent les plus précaires (voir article dans OF du 23/03/2016 "La CFDT 35 croit toujours au dialogue social"). C'est plutôt de porter le plus collectivement possible les revendications des salariés, sur la base de valeurs constantes, devant un interlocuteur qui nous écoute réellement et ne cherche pas à passer en force ses projets.

Bien sûr, nous n'hésitons pas à créer un rapport de force pour donner plus de poids à nos attentes. C'est même parfois nécessaire pour se faire entendre. Mais nous mettons également un point d'honneur à faire des contre-propositions constructives pour une réelle amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

Et si nous signons quelque chose, c'est que les avancées proposées sont suffisamment significatives et ne cachent pas des reculades plus importantes !



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
Cucillé 2 - bâtiments modulaires





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CHSCT du 11 mars

• Restitution des audits d'organisation :

Deux audits ont été réalisés à la demande de l'employeur (un collègue et un CDAS). Dans les deux cas, il s'agit de relations professionnelles dégradées qui ont atteint les agents et l'ambiance de travail faute d'accompagnement de l'encadrement de proximité et de régulation d'équipe. **Pas de vote**

• Prévention en matière d'amiante :

Il existe un risque lié à l'amiante pour les agents de collègue chargés de l'entretien et de la maintenance des surfaces, du fait de la présence d'amiante dans 30 établissements. L'empoussièrement créé par les décapages ou brossage des dalles de sol exposent les agents à un risque d'inhalation. L'employeur, propriétaire des bâtiments, a dans ce cas l'obligation de réaliser différents diagnostics et d'assurer la protection des travailleurs. L'ASSAT a proposé un plan d'action à partir des recommandations du Docteur Colin, médecin de prévention : Dossier Technique Amiante, formation obligatoire sur l'amiante, surveillance médicale renforcée, élaboration de fiches d'exposition professionnelle, diffusion des consignes aux gestionnaires et agents proscrivant tout nettoyage abrasif et des sols amiantés avec interdiction du nettoyage mécanique par monobrosse. S'agissant de la sécurité des agents, mais aussi des élèves, SUD a exigé un décapage seulement tous les 3 ans et la réfection des sols si leur dégradation est trop importante. **Vote POUR à l'unanimité.**

• Rapports de visites du CHSCT :

Centre d'exploitation de Plélan le Grand, Labocea de Combourg et Javené, CDAS du Semnon. Les observations seront intégrées au tableau de suivi. **Pas de vote.**

• Enquêtes CHSCT :

Centre d'exploitation de St Brice en Coglès: Il s'agit d'un accident de service survenu en janvier 2016 dans le cadre d'une intervention sur le réseau secondaire pour une opération de salage et déneigement. La perte du contrôle du véhicule est liée à une perte d'adhérence due à une chaussée glissante. Si l'accident n'a pas provoqué de dommages corporels mais seulement matériels, l'enquête a mis en évidence une défaillance liée à l'absence de pneus clous. Le montage des pneus, contraignant en temps (1h30) et en personnel, doit être anticipé avant l'épisode météorologique. Cet accident pointe des dysfonctionnements dans la prise de décision du montage de ces pneus. Aujourd'hui, elle n'est pas définie par un protocole mais renvoyée à la seule appréciation du responsable, à partir des données météorologiques et des avis de patrouilleurs. Une

étude sur l'équipement pneumatique (pneus hiver) et sur le mode décisionnel a été actée et sera présentée au CHSCT de juin 2016. Quelles que soient les conclusions, l'impératif de sécurité doit, pour SUD et la CGT, primer tant pour les agents que pour les usagers de la route. **Pas de vote.**

CDAS de Cleunay : L'enquête a mis en évidence une pénibilité au travail préoccupante avec des risques psychosociaux forts et un exercice professionnel dégradé pour le personnel. La directrice d'agence partage timidement ce constat en soulignant que l'enquête a été, du fait de sa durée, de nature « à cristalliser les tensions »... Les difficultés du service relève selon elle du malaise général du travail social à laquelle la réflexion engagée par le Pôle territoire "CDAS de demain" a vocation à répondre : une façon subtile de s'acquitter de l'absence de réponse aux multiples demandes en termes de moyens humains ! Mme Hakni Robin a relevé également que le CDAS de Cleunay était la "caisse de résonance de toutes les difficultés des métiers du social", tout en indiquant avoir entendu le mal-être des travailleurs sociaux. Mr Gillouard reconnaît pour sa part des fractures dans les CDAS mais reste convaincu d'avancées positives depuis les états généraux avec les créations de 15 postes depuis 2010 ! Un avis que nous ne partageons pas au regard du besoin qui a explosé. Mis à part un éloge du "Cdas de Demain" qui encense la forte participation des agents à la réflexion (!), quelques poncifs entendus : « le travailleur social évolue et le travailleur social doit évoluer », « les travailleurs sociaux n'ont pas à répondre à tout » et « on ne demande pas aux travailleurs sociaux de mettre en péril leur santé »... Pas de réponses concrètes et aucune annonce dans l'immédiat en termes de moyens supplémentaires accordés par l'administration pour le CDAS de Cleunay. **Pas de vote.**

CDAS de Vitré : mêmes causes mêmes effets ! Les éléments de l'enquête sont concordants avec ceux du CDAS de Cleunay (surcharge et dégradation des conditions de travail, équipe ASE sur-sollicitée, santé des agents en péril...). Après avoir exprimé quelques écueils relevés par les agents sur l'enquête, SUD a insisté une nouvelle fois sur l'urgence à intervenir au regard de la souffrance des professionnels ; propos confortés par le médecin de prévention qui a témoigné de ce mal-être en consultation. Pour les suites données à l'enquête, là encore aucune ouverture exprimée (pas de poste supplémentaire ou de REF à temps plein !), sauf l'invitation aux agents et à l'équipe d'animation de s'investir dans le plan d'actions et quelques incantations sur le « CDAS de demain » histoire de convaincre les travailleurs sociaux de la « bonne volonté » de l'administration. **Pas de vote**



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

CDAS

SUD a alerté plusieurs fois sur l'état préoccupant des équipes des CDAS. Déjà signalée lors de l'enquête SECAFI en 2012, la dégradation de la situation n'a pas été évitée avec les quelques mesures unilatéralement prises.

Réunis en assemblée générale, les agents constatent tous la pression subie (exigences institutionnelles, charge de travail...), le turn over, la perte de sens dans le travail, etc. Ce qui aboutit à des altérations graves de leur santé : souffrances physiques et psychiques, troubles du sommeil, allant jusqu'à des burn out.

Pour dire stop à cette situation inacceptable et pour exiger que des mesures soient immédiatement prises, SUD a déposé un préavis de **grève pour le 28 avril**.

médiathèques

Depuis, plus d'un an, SUD et la CGT mènent en intersyndicale une action autour de l'évolution des missions de la MDIV. Les OS étaient invitées à une présentation du futur schéma départemental de la lecture publique.

L'administration part du postulat que les territoires n'ont pas les mêmes attentes et que l'offre proposée doit être différenciée. De plus, le nouvel objectif est de privilégier le travail avec les intercommunalités, voire les regroupements de communes.

Priorité sera alors donnée à l'accompagnement de projets menés par les collectivités au détriment de la desserte de livres dans les petites structures – pourtant mission obligatoire du Département.

Nos interrogations ont surtout porté sur l'évolution des missions des agents (polyvalence dans les antennes, fiches de postes, projets spécifiques...), les moyens envisagés et la place des services communs dans cette organisation. Même si les 1^{ères} contractualisations ne sont pas attendues avant 2017, beaucoup de questions sont encore sans réponses. Il devient pourtant urgent de savoir à quelle sauce les agents vont être accommodés !

collèges

Le 8 mars dernier, les organisations syndicales étaient conviées par le Président à une réunion partenariale sur les collèges.

Le Président nous a tout d'abord confirmé la création de 2 ou 3 collèges d'ici 2021 mais sans précisions sur leur implantation.

L'essentiel du rendez-vous a tourné autour de la sectorisation des collèges et de ses conséquences pour les agents.

Concernant **Saint-Malo** – dont la population scolaire chute depuis plusieurs années – le Président souhaite réfléchir à une solution alternative à une fermeture pure et simple. L'idée serait de transférer vers Saint-Malo des secteurs dépendant de Dol-de-Bretagne dont le collège est saturé. Une décision doit être prise en juin 2016.

Pour **Rennes**, la situation est un peu différente puisque les effectifs des écoles primaires sont repartis à la hausse. Cela se répercutera mécaniquement sur les collèges. Dans cette attente, l'idée serait de mutualiser un collège avec un lycée pour en faire une cité scolaire. La réflexion est en cours avec la Région et le Rectorat.

SUD a interrogé le Président sur les conséquences de ces évolutions pour les agents. Il nous a été confirmé qu'il n'y aurait **pas de réductions d'effectifs**. Des augmentations pourront même être envisagées dans les cas d'extension et d'ouverture d'établissements. Nous resterons bien sûr extrêmement vigilants sur ces points et sur les **conditions de mobilité des agents**.

Sur les conditions de travail, si le budget d'investissement du Département est en baisse, les collèges n'en demeurent pas moins une priorité avec notamment le plan numérique, les constructions nouvelles ou encore les travaux de rénovation (par exemple, pour les lave-batteries, un marché départemental devrait être programmé pour l'ensemble des collèges).

En fin de réunion, à la demande de SUD, le Président a acté la mise en place d'un groupe de travail partenarial pour **discuter des conditions de travail en collège et mettre à jour le guide des agents**.

Suite aux visites de SUD dans les collèges, les interrogations et attentes des agents ne manquent pas. Nous saurons les faire remonter lors des réunions.



bras de fer au CD du Nord



Le 1^{er} mars, le personnel départemental du Nord s'est mobilisé, dans un mouvement de grève sans précédent, pour dénoncer la tenue d'un Comité Technique. Le Président est déterminé à passer en force ses projets (restructurations des directions, suppression de jours de repos, rémunération au mérite, suppression

d'emplois publics dans les collèges).

Le 21 mars, l'intersyndicale a appelé les agents à manifester leur colère sous la forme d'un « camp de la misère ». Leur combat continue !

Suivez l'actualité sur leur page Facebook "Défense du Service Public départemental du NORD"

dégel du point d'indice...

Une hausse de 1,2% du point d'indice a été accordée pour les fonctionnaires. Cette revalorisation interviendra en deux temps: 0,6% en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017.

Pour Solidaires, c'est insuffisant car les fonctionnaires ont eu une perte de pouvoir d'achat de 7,2% depuis 2010. Nous demandons 60 points d'indice pour tous.

A ceux qui disent que ça va coûter cher :

est-ce normal que l'Etat intervienne pour sauver des banques, des entreprises, de donner 41 milliards d'euros, via le pacte de responsabilité, dont une partie sert à augmenter les dividendes des actionnaires ?

C'est un contraste cruel avec l'austérité salariale mise en œuvre depuis plusieurs années pour la très grande majorité des employés. Les fonctionnaires ne sont pas responsables de la dette !



... surchauffe des salaires de l'automobile



Les salaires des patrons de l'automobile battent des records en 2015. Pour les groupes français, ils vont doubler : pour Carlos Tavares (PSA) 5,2 millions d'euros et Carlos Ghosn (Renault) 7,2 millions, soit 200 années de smic brut annuel !

Tous 2 ont redoré le blason d'une entreprise en train de sombrer mais quand même... La somme reste choquante au regard des

2500 postes qui seront supprimés encore cette année chez PSA. C'est l'emploi qui reste la véritable variable d'ajustement pour remettre l'entreprise sur les rails, ajoutés à cela l'intensification du travail et des salaires qui n'augmentent presque pas.

L'Etat actionnaire n'a pu empêcher de telles rétributions alors qu'il a largement participé au sauvetage de ces entreprises.



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :